

**AVIS PUBLIC**

**DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA VILLE DE BROMONT**

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Bromont, préparé par la firme d'évaluateurs agréés Jean-Pierre Cadrin et Associés, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2023-2024-2025, a été déposé à mon bureau le 13 septembre 2022 au 88, boulevard de Bromont, et que toute personne peut en prendre connaissance durant les heures d'affaires régulières.

Il est également possible de consulter les informations concernant le dépôt du rôle triennal d'évaluation sur le site internet de la Ville de Bromont à l'adresse suivante : [www.bromont.com](http://www.bromont.com) sous l'onglet, services aux citoyens, rôle d'évaluation.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2023 (au plus tard le 30 avril 2023);
- être déposée ou transmise par courrier recommandé à l'endroit suivant :

**Hôtel de ville de Bromont  
A/S Stéphanie Ratté  
88, boulevard de Bromont  
Bromont, Québec J2L 1A1**

- être présentée sur le formulaire prescrit à cette fin disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée du montant prescrit par le règlement de tarification numéro 1106-2021 de la ville de Bromont et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Bromont, ce 22<sup>e</sup> jour de septembre 2022.

La greffière,

Ève-Marie Préfontaine, greffière